



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**



**2024-04-10**

**Province de Québec  
Municipalité régionale de comté de Papineau**

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance ajournée du mois d'avril tenue ce **mercredi 10<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2024 à 13 h 30**, à laquelle sont présents madame la conseillère Nicole Laflamme, mairesse de la Municipalité de Montebello, et monsieur le conseiller Denis Tassé, maire de la Municipalité de Montpellier.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, monsieur Rémy Laprise, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, la directrice du Service de développement du territoire par intérim, madame Anne-Marie Trudel, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

**RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE**

**CA-2024-04-123**

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme  
et résolu unanimement

QUE :

La séance régulière du 3 avril 2024 soit rouverte afin de poursuivre les discussions sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de ladite séance, soient les points 5.1.7, 5.1.8, 5.2.9, 6.2.2, 6.3.4 et 6.3.5 à savoir :

- Présentation du rapport financier de 2023 de la MRC et du rapport de l'auditeur (décision) (point 5.1.7);
- Contrat de services pour l'entretien paysager du terrain de la MRC - Autorisation (décision) (point 5.1.8);
- Évaluation du maintien de l'équité salariale en date du 17 mars 2016 - Application de la décision ES-415-4.1-61583 – Commission des normes de l'équité et de la santé et sécurité au travail (CNESST) (recommandation) (point 5.2.9);
- Résultats de l'appel de projets lié au Fonds culturel de Papineau volet patrimoine - Recommandations du Comité consultatif culturel (recommandation) (point 6.2.2);
- Résultats de l'appel de projets – Fonds ADN 2024 (décision) (point 6.3.4);
- Résultats de l'appel de projets 2024 - Politique de soutien aux projets structurants (recommandation) (point 6.3.5);

Adoptée.



**5.1.7 PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER DE 2023 DE LA MRC ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR**

**CA-2024-04-124**

ATTENDU la présentation du rapport financier 2023 de la MRC par l'auditeur dans le cadre de la présente séance;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé  
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif prennent acte du rapport financier consolidé déposé par le vérificateur externe pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 de la MRC déposé dans le cadre de la présente séance, conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 17 avril prochain pour considération.

Adoptée.

**5.1.8 CONTRAT DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN PAYSAGER DU TERRAIN DE LA MRC - AUTORISATION**

Le sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 1<sup>er</sup> mai 2024.

**5.2.9 ÉVALUATION DU MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE EN DATE DU 17 MARS 2016 - APPLICATION DE LA DÉCISION ES-415-4.1-61583 – COMMISSION DES NORMES DE L'ÉQUITÉ ET DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (CNESST)**

Le sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 1<sup>er</sup> mai 2024.

**6.2.2 RÉSULTATS DE L'APPEL DE PROJETS LIÉ AU FONDS CULTUREL DE PAPINEAU VOLET PATRIMOINE - RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL**

**CA-2024-04-125**

ATTENDU la résolution numéro 2023-12-284, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 décembre 2023, approuvant le plan d'action et le budget prévisionnel 2024 de l'entente de développement culturel (EDC) conclue avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC);

ATTENDU qu'un montant de 33 000 \$ a été réservé pour l'appel de projets 2024 du Fonds culturel de Papineau – volet patrimoine;

ATTENDU que quatre (4) dossiers complets (formulaire et pièces complémentaires obligatoires) ont été déposés dans le cadre de l'appel de projets se terminant le 21 mars 2024 à 16 h,

ATTENDU que les membres du CCC et la représentante du ministère de la Culture et des Communications (MCC) ont évalué les projets en fonction des six critères d'évaluation suivants :

- La concordance du projet avec les objectifs du fonds;



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

- Les retombées du projet pour le milieu et les citoyens ;
- Le réalisme des prévisions budgétaires et de l'échéancier de réalisation;
- La capacité du promoteur à réaliser le projet ;
- L'effort de diversification des sources de financement et de création de partenariat ;
- L'effet structurant du projet pour le promoteur (organisme ou municipalité).

ATTENDU que le total des subventions demandées (23 800 \$) pour les projets qui se qualifient pour l'obtention d'une aide financière est inférieur à l'enveloppe budgétaire disponible ;

ATTENDU que les membres du CCC et la représentante de la Direction régionale du MCC recommandent que le solde de 9 200 \$ de l'enveloppe réservée pour l'appel de projets du Fonds culturel de Papineau – volet patrimoine 2024 soit réaffecté à la réalisation du projet de mise à jour de l'inventaire du patrimoine immobilier de la MRC de Papineau;

ATTENDU que le CCC recommande au Comité administratif de la MRC d'attribuer les subventions pour cet appel de projets tel que proposé dans le tableau à l'annexe 1;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'attribuer les subventions en provenance du Fonds culturel de Papineau – volet patrimoine de la MRC, totalisant une somme de 23 800 \$, aux quatre (4) projets s'étant qualifiés, et ce, conformément à la recommandation du CCC tel que présentée à l'annexe 1;

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires de réaffecter le solde de 9 200 \$ de l'enveloppe réservée pour l'appel de projets du Fonds culturel de Papineau – volet patrimoine 2024 à la réalisation du projet de mise à jour de l'inventaire du patrimoine immobilier de la MRC de Papineau;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil des maires prévue le 17 avril 2024 pour considération.

Adoptée.

### **6.3.4 RÉSULTATS DE L'APPEL DE PROJETS – FONDS ADN 2024**

#### **CA-2024-04-126**

ATTENDU la résolution numéro 2023-08-170, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 août 2023, approuvant la Politique de soutien aux entreprises de la MRC de Papineau;

ATTENDU la résolution numéro 2023-08-171, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 août 2023, autorisant la création du Fonds ADN 2.0, et par le fait même, le lancement d'un appel de projets ;

ATTENDU qu'un montant de cinquante mille dollars (50 000\$) est disponible pour l'appel de projets du Fonds amélioration et développement numérique (ADN) 2.0 pour l'année 2024 ;

ATTENDU que douze (12) projets ont été déposés dans le cadre de l'appel de projets se terminant le 31 mars 2024;



ATTENDU les recommandations émises par le comité d'analyse lors de la rencontre tenue le 3 avril 2024, lesquelles sont inscrites à l'intérieur du tableau annexé à la présente résolution ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le financement des projets recommandés par le comité d'analyse à l'occasion de l'appel de projets du Fonds ADN 2024, conformément à l'annexe 1 de la présente résolution, le tout représentant un montant de 45 539 \$ ;

QUE :

Le Comité administratif autorise également le financement du projet de la Coopérative de Santé du Nord de la Petite-Nation au montant de 6 436\$ dans le cadre du Fonds de développement de l'économie sociale tel que recommandé par le comité d'analyse à l'occasion de l'appel de projets du Fonds ADN 2024, conformément à l'annexe 1 de la présente résolution;

QUE :

L'investissement total recommandé, représentant une somme de 51 975 \$, soit et est autorisé et financé à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC par le biais du Fonds Région et Ruralité volet 2, et plus spécifiquement, le Fonds de soutien aux entreprises au poste budgétaire 02-62200-992 ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents relatifs à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

### **6.3.5 RÉSULTATS DE L'APPEL DE PROJETS 2024 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS**

#### **CA-2024-04-127**

ATTENDU que le 31 mars 2020, la MRC de Papineau a adhéré officiellement à l'entente relative au Fonds Région et Ruralité volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC (FRR2); signée avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ATTENDU que les organismes admissibles aux sommes du FRR volet 2 sont les regroupements de municipalités, la MRC, les centres de services scolaires et les établissements d'enseignement, les organismes à but non lucratif dûment incorporés et les coopératives non financières ayant au moins une année d'existence, œuvrant sur le territoire de la MRC de Papineau;

ATTENDU la résolution numéro 2023-12-277, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 12 décembre 2023, portant sur l'adoption de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2024-2025, conformément aux exigences du MAMH concernant le Fonds Région et Ruralité volet 2;

ATTENDU que pour l'appel de projets se terminant le 21 mars 2024, quatre (4) projets identifiés au tableau 1 et faisant partie intégrante de la présente résolution ont été déposés auprès de la MRC de Papineau;



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

ATTENDU que le montant disponible pour cet appel de projets est de 111 456 \$ conformément à la résolution numéro 2023-11-221 adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 22 novembre 2023;

ATTENDU que le total des subventions demandées dans le cadre de cet appel de projets représente un montant de 45 370 \$;

ATTENDU la recommandation des professionnels du Service du développement du territoire de la MRC de Papineau à l'égard des projets admissibles dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) de la MRC;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme  
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif recommandent au Conseil des maires de la MRC de Papineau l'attribution des subventions pour cet appel de projets tel que proposé dans le tableau à l'annexe 1 en relation avec la Politique de soutien aux projets structurants de la MRC de Papineau;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 17 avril 2024 pour considération.

Adoptée.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CA-2024-04-128**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé  
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est levée.

Adoptée.

Benoit Lauzon  
Préfet

Roxanne Lauzon  
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Benoit Lauzon, Préfet